

*Prêts aux petites entreprises—Loi*

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lonsdale:** Je vois que cela fait rire le député de . . .

**M. McDermid:** Brampton-Georgetown!

**M. Lonsdale:** . . . Brampton-Georgetown (M. McDermid). Ce changement offre toutefois cet autre avantage important de permettre aux grossistes d'appliquer leurs stocks sans payer de taxe de vente. On calcule que le financement des stocks en sera réduit. Nous avons parlé du financement des stocks et du coût astronomique des intérêts. On estime que les besoins en liquidités pour la constitution de stocks baisseront ainsi d'au moins 400 millions de dollars. Je pense que c'est un stimulant important et considérable qui permettra d'aider les chefs des petites entreprises qui essaient de se constituer des stocks suffisants à un prix qu'ils peuvent continuer à payer.

On parle de la souplesse et de la réceptivité du gouvernement. Je viens juste de donner trois exemples montrant comment le gouvernement a répondu aux intérêts des chefs des petites entreprises de notre pays. Mais examinons précisément la loi sur les prêts aux petites entreprises qui a été présentée en 1961. Depuis cette date, cinq changements ont été apportés à cette loi pour répondre aux besoins, attentes et exigences des chefs de petites entreprises de notre pays. Depuis 1961, un certain nombre de changements ont donc été apportés à la loi dont les plus importants sont les suivants: tout d'abord, en 1974, le plafond des emprunts que pouvait contracter un chef de petite entreprise a été porté de \$25,000 à \$50,000. On entendait par petite entreprise celle dont le revenu brut était inférieur à 1 million de dollars. Puis en 1977, la loi a été modifiée et on a fait passer à cette occasion le plafond des emprunts de \$25,000 à \$75,000; en outre pour faire partie de la catégorie des petites entreprises, il fallait avoir un chiffre d'affaires inférieur à 1 million et demi de dollars. Le 8 février 1978, la formule des taux d'intérêt a été changée de manière à permettre à un créancier de faire payer au maximum le taux de base plus 1 p. 100 et ce taux pouvait flotter en fonction de ce dernier pendant toute la durée du prêt. Cette fois, on a élargi les critères concernant les conditions d'admission de sorte que, désormais, les entreprises du secteur de l'immobilier qui étaient alors très prospères, les agents d'assurance et les courtiers ont pu être placés dans cette catégorie. En 1978, le ministère des Finances a cédé l'administration de la loi au ministère de l'Industrie et du Commerce pour que le conseil soit plus proche du secteur des affaires. Ce fut une mesure importante en 1978. Puis, le 1<sup>er</sup> juillet 1980, le montant maximal que l'on pouvait emprunter est passé de \$750,000 à 1 million de dollars. Je n'ai jamais vu le gouvernement faire preuve d'une telle souplesse. Je n'ai jamais vu non plus le gouvernement répondre aux besoins et aux préoccupations de la petite entreprise comme il le fait dans la loi sur les prêts aux petites entreprises.

● (1550)

Nous formulons des recommandations aujourd'hui pour pouvoir, aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises, relever le plafond des prêts afin de prévoir un financement suffisant au cours des 18 mois à venir.

Il importe de donner force de loi à ce bill, pour que les petites entreprises puissent obtenir le financement dont elles ont besoin. Ce que nous devons faire maintenant, c'est de cesser de critiquer inutilement cette importante mesure, qui a permis de verser 1.8 milliard de dollars sous forme de prêts aux petites entreprises du pays. Il serait beaucoup plus profitable au gouvernement que les députés d'en face tiennent compte des mesures positives que le gouvernement a prises à l'égard de la petite entreprise, non seulement grâce à cette loi mais également aux 550 millions de dollars de stimulants prévus dans le budget du 12 novembre. Ces stimulants allégeront le fardeau fiscal des petites sociétés dans tout le pays.

Le bill C-84 est le premier d'une série de mesures qui ont été prises par le passé dans le cadre du programme d'étude du financement des petites entreprises que le cabinet fédéral révisé actuellement. Nous espérons connaître les résultats de cette étude dans un proche avenir afin d'offrir encore plus de stimulants et d'aide aux petites entreprises canadiennes. Si nous ne pouvons approuver ce bill aujourd'hui, les retombées nécessaires aux autres secteurs de la fabrication ne se feront pas sentir avant au moins six mois. Il importe de continuer à financer ce programme pour que les petites entreprises canadiennes puissent obtenir de l'argent qui leur permettra de tenir le coup jusqu'à ce que cette révision du financement des petites entreprises soit terminée et que le cabinet annonce une nouvelle politique dans ce domaine, au début de l'année prochaine.

Je tiens à dire que les exploitants des petites entreprises canadiennes ont besoin de cet argent. Ils ont besoin de ce financement supplémentaire pour continuer à créer des emplois dont le pays a besoin.

**M. Ron Stewart (Simcoe-Sud):** Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir intervenir au sujet du bill C-84 pour manifester mon appui à ce bill. Comme chacun sait, c'est sous le gouvernement de feu John Diefenbaker que le programme des prêts aux petites entreprises a vu le jour. Celui qui a présenté le texte de loi à la Chambre est ici aujourd'hui. Je veux parler du député de Northumberland (M. Hees). Il était à l'époque ministre de l'Industrie et du Commerce. J'aimerais ajouter que c'est le meilleur ministre de l'Industrie et du Commerce que nous ayons eu. Le député de Northumberland connaît tous les aspects du problème, tant du point de vue du fabricant, que de celui de l'homme politique, du parlementaire et du ministre. Je n'étais pas député à l'époque, mais j'ai appris que l'une de ses premières initiatives quand il est entré en fonction, a été de convoquer tous ses «commissaires au commerce». Il les a invités chez lui pour leur faire un laïus d'encouragement et leur donner quelques tuyaux, et dieu sait si le gouvernement en a besoin. Il a aussi remis à chacun une paire de boutons de manchette sur lesquels étaient inscrites les initiales «IVFVMLP», qui signifient en gros: «Il va falloir vous manier le popotin». Le député de Northumberland connaissait la musique. Le secret de la réussite c'était: les ventes, la concurrence, les bénéfices, une intervention des pouvoirs publics limitée au strict minimum et un maximum d'aide aux petites entreprises. C'est tout.